

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 07 AOÛT 2023 A 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le sept août, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 02 août 2023.

**Étaient présents :** Denis ARNOUX, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

**Absents excusés :**

Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN, Nathalie REIBEL, Chantal SENFT

**Procurations :**

Yann ALIBERT donne procuration à Jocelyne SCHIRCH  
Cathy ARNOLD donne procuration à Adeline SCHWEITZER  
Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY  
Rémy CASTRO donne procuration à Josiane CHAPPEL  
Sylvie GRUNTZ donne procuration à Gaston LATSCHA  
Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA  
Stéphane MARTIN donne procuration à Christian LANDAUER  
Nathalie REIBEL-NIVA donne procuration à Anne KARABABA  
Chantal SENFT donne procuration à Denis ARNOUX

**Secrétaire de séance :** Élodie MADAULE

### **2023 68 Vente d'une parcelle communale à « Foncière du Rhin » - rue de Blotzheim**

Le lotisseur « Foncière du Rhin » a un projet de création de 2 lots à bâtir sur les parcelles privées section 03 n°352 et 433, le long de la rue de Blotzheim.

Le lotisseur demande à la commune la possibilité d'acquérir la parcelle communale cadastrée section 03 n°432 pour permettre l'alignement des constructions futures par rapport à la voie publique.

Cette parcelle de 44m<sup>2</sup> se situe à cheval sur les zones UD et, en très grande partie, sur la zone Aa. M. RIESTCH, gérant de la « Foncière du Rhin », propose 7000 Euros.

L'avis du service des domaines a été recueilli en date du 13 juillet 2023 et est inférieur au prix d'acquisition proposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la vente par la commune de la parcelle cadastrée section 03 n°432 d'une superficie de 44m<sup>2</sup> pour un prix total de 7000 Euros au profit de la société « Foncière du Rhin ».
- autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette vente, les frais y afférents étant à la charge de l'acquéreur.

Fait à Hésingue, le 08 août 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

